

ANNEXE III ONGLET 0.1

INTERDICTION OU OBLIGATION D'ALLER TOUT DROIT, DE TOURNER À GAUCHE OU DE TOURNER À DROITE RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU			
Intersection	Approche	Manœuvre	Catégories
1 ^{re} Avenue / 18 ^e Rue / Eugène-Lamontagne, rue	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
Abraham, côte / Sainte-Geneviève, côte	ouest	Interdiction de tourner à droite, de 7 heures à 9 heures, du lundi au vendredi	Tous, excepté taxis
	est	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
Abraham, côte / De Saint-Vallier Est, rue	ouest	Obligation d'aller tout droit	Tous
Belvédère, avenue / Pente-Douce, côte de la	sud	Obligation de tourner à droite	Bicyclettes
	est	Obligation d'aller tout droit	Bicyclettes
Canardière, chemin de la / 18 ^e Rue / Saint-Pascal, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
Canardière, chemin de la / Capricieuse, avenue de la / Accès privé (1252, chemin de la Canardière)	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Canardière, chemin de la / Capucins, boulevard des	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Canardière, chemin de la / Champfleury, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Canardière, chemin de la / De Vitré, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Canardière, chemin de la / De La Ronde, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Canardière, chemin de la / Montmorency, boulevard	est	Obligation d'aller tout droit	Bicyclettes
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Canardière, chemin de la / Terminus RTC	est	Obligation d'aller tout droit	Tous, excepté autobus
	ouest	Obligation d'aller tout droit	Tous, excepté autobus
Capucins, boulevard des / Accès privé (Papiers White Birch) / Voie de desserte	nord	Obligation d'aller tout droit	Tous
Charest Est, boulevard / Accès privé (Stationnement Place Cartier)	est	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous

ANNEXE III ONGLET 0.1

INTERDICTION OU OBLIGATION D'ALLER TOUT DROIT, DE TOURNER À GAUCHE OU DE TOURNER À DROITE RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU (suite)			
Intersection	Approche	Manœuvre	Catégories
Charest Est, boulevard / Aqueduc, rue de l'	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
Charest Est, boulevard / Caron, rue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à gauche	Tous
Charest Est, boulevard / Chapelle, rue de la	est	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
Charest Est, boulevard / Parvis, rue du	est	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
Charest Est, boulevard / Pont, rue du	est	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à gauche	Camions et motocyclettes
	ouest	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Camions et motocyclettes
Charest Ouest, boulevard / Marie-de-l'Incarnation, rue	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Charest Ouest, boulevard / Saint-Sacrement, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Camions
Grande Allée Est / De Senezerguez / Général-De Montcalm, cours du	ouest	Interdiction de tourner à gauche	Tous
Grande Allée Est / Taché, avenue	est	Interdiction de tourner à gauche	Tous
Grande Allée Ouest / De Bougainville, avenue / Montcalm, avenue	est	Obligation d'aller tout droit	Camions
	ouest	Obligation d'aller tout droit	Camions
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
Henri-Bourassa, boulevard / Canardière, chemin de la	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes

ANNEXE III ONGLET 0.1

INTERDICTION OU OBLIGATION D'ALLER TOUT DROIT, DE TOURNER À GAUCHE OU DE TOURNER À DROITE RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU (suite)			
Intersection	Approche	Manœuvre	Catégories
Henri-Bourassa, boulevard / Accès privé (Hôpital de l'Enfant-Jésus)	nord	Obligation d'aller tout droit	Tous, excepté véhicules autorisés
	sud	Obligation d'aller tout droit	Tous, excepté véhicules autorisés
Honoré-Mercier, avenue / D'Aiguillon, rue	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
Honoré-Mercier, avenue / Dauphine, rue	nord	Interdiction de tourner à gauche	Tous
Honoré-Mercier, avenue / Saint-Jean, rue	nord	Interdiction de tourner à gauche	Tous
Jean-Lesage, boulevard / Accès privé (SAAQ et Palais de justice)	sud	Obligation d'aller tout droit ou de tourner à droite	Tous
Marie-de-l'Incarnation, rue / D'Ailleboust, rue	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Marie-de-l'Incarnation, rue / Guyart, rue	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Marie-de-l'Incarnation, rue / Kirouac, rue	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Marie-de-l'Incarnation, rue / Montmartre, rue de	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Marie-de-l'Incarnation, rue / Napoléon, rue	nord	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 9 heures, du lundi au vendredi	Tous
Marie-de-l'Incarnation, rue / Oblats, avenue des	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	nord	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 9 heures, du lundi au vendredi	Tous, excepté autobus
	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Marie-de-l'Incarnation, rue / Raoul-Jobin, rue	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	nord	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 9 heures, du lundi au vendredi	Tous, excepté autobus
	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Marie-de-l'Incarnation, rue / Saint-Bernard, rue	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Marie-de-l'Incarnation, rue / Saint-Vallier Ouest, rue	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	sud	Interdiction de tourner à gauche	Tous
Pente-Douce, côte de la / Chouinard, avenue	est	Obligation d'aller tout droit	Bicyclettes

ANNEXE III ONGLET 0.1

INTERDICTION OU OBLIGATION D'ALLER TOUT DROIT, DE TOURNER À GAUCHE OU DE TOURNER À DROITE RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU (suite)			
Intersection	Approche	Manœuvre	Catégories
René-Lévesque Est, boulevard / De La Chevrotière, rue	est	Obligation d'aller tout droit	Autobus interurbains, nolisés, touristiques
	ouest	Obligation d'aller tout droit	Autobus interurbains, nolisés, touristiques
René-Lévesque Est, boulevard / Turnbull, rue	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Belvédère, avenue	est	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Brown, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Cartier, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / De Bougainville, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / De Bourlamaque, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Châtellenie, avenue de la	est	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Coulonge, avenue de	est	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous

ANNEXE III ONGLET 0.1

INTERDICTION OU OBLIGATION D'ALLER TOUT DROIT, DE TOURNER À GAUCHE OU DE TOURNER À DROITE RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU (suite)			
Intersection	Approche	Manœuvre	Catégories
René-Lévesque Ouest, boulevard / De Salaberry, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Érables, avenue des	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Ernest-Gagnon, avenue	est	Obligation d'aller tout droit, de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Louis-Fréchette, avenue / Thornhill, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Marguerite-Bourgeoys, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Rodolphe-Forget, Avenue	est	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Sir-Adolphe-Routhier, avenue	est	Obligation d'aller tout droit, de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
Sainte-Anne, boulevard / Mailloux, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Sainte-Anne, boulevard / D'Estimauville, avenue	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Sainte-Foy, chemin / Belvédère, avenue	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Sainte-Foy, chemin / Ernest-Gagnon, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Sainte-Foy, chemin / Eymard, rue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Sainte-Foy, chemin / Holland, avenue / Saint-Sacrement, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
Sainte-Foy, chemin / Jésuites, avenue des	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Sainte-Foy, chemin / Joffre, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes

ANNEXE III ONGLET 0.1

INTERDICTION OU OBLIGATION D'ALLER TOUT DROIT, DE TOURNER À GAUCHE OU DE TOURNER À DROITE RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILLOU (suite)			
Intersection	Approche	Manœuvre	Catégories
Sainte-Foy, chemin / Marguerite-Bourgeoys, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
Sainte-Foy, chemin / Père-Pelletier, avenue du	ouest	Obligation d'aller tout droit	Bicyclettes
Sainte-Foy, chemin / Vimy, avenue de	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes

ANNEXE III ONGLET 0.1

INTERDICTION OU OBLIGATION D'ALLER TOUT DROIT, DE TOURNER À GAUCHE OU DE TOURNER À DROITE RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES			
Intersection	Approche	Manœuvre	Catégories
Masson, boulevard / Abril, rue / Terminus RTC	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à gauche	Tous, excepté autobus
	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous, excepté autobus
Masson, boulevard / Gide, rue	sud	Obligation d'aller tout droit	Camions
Masson, boulevard / Père-Lelièvre, boulevard	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Morand, rue / Chatrian, avenue	est	Obligation d'aller tout droit	Camions
Neuvialle, boulevard / Létourneau, rue	nord	Obligation d'aller tout droit	Camions
Père-Lelièvre, boulevard / Antonin-Marquis, rue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Père-Lelièvre, boulevard / Âtre, rue de l'	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Père-Lelièvre, boulevard / Central, boulevard	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Père-Lelièvre, boulevard / Darveau, rue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Père-Lelièvre, boulevard / Labrecque, rue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Père-Lelièvre, boulevard / Monaco, boulevard de	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	ouest	Obligation d'aller tout droit	Bicyclettes
Père-Lelièvre, boulevard / Neuvialle, boulevard	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	ouest	Obligation d'aller tout droit	Bicyclettes
Wilfrid-Hamel, boulevard / Bazin, rue	est	Obligation d'aller tout droit	Autobus urbains
	ouest	Obligation d'aller tout droit	Autobus urbains
Wilfrid-Hamel, boulevard / Fillon, rue	est	Obligation d'aller tout droit	Autobus urbains
	ouest	Obligation d'aller tout droit	Autobus urbains
Wilfrid-Hamel, boulevard / Monseigneur-Plessis, rue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous

ANNEXE III ONGLET 0.1

INTERDICTION OU OBLIGATION D'ALLER TOUT DROIT, DE TOURNER À GAUCHE OU DE TOURNER À DROITE RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE			
Intersection	Approche	Manœuvre	Catégories
Grande Allée Ouest / Cardinal-Bégin, rue du	est	Obligation d'aller tout droit	Camions et motocyclettes
Laurier, boulevard / Chanoine-Morel, avenue du	est	Obligation d'aller tout droit	Bicyclettes
	ouest	Interdiction de tourner à gauche	Tous
Laurier, boulevard / Père-Vaultier, avenue du	ouest	Interdiction de tourner à gauche	Tous
Laurier, boulevard / Robert-Bourassa, autoroute	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
Quatre-Bourgeois, chemin des / Amanda-Savard, rue	est	Obligation d'aller tout droit	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
Quatre-Bourgeois, chemin des / Neilson, boulevard	nord	Obligation d'aller tout droit	Tous
	est	Obligation d'aller tout droit	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Belvédère, avenue	est	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi, excepté autobus et taxis	Tous
	ouest	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi, excepté autobus et taxis	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Bon-Air, avenue du	ouest	Obligation d'aller tout droit, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Eymard, rue	ouest	Obligation d'aller tout droit, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Holland, avenue	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Le Normand, avenue	est	Obligation d'aller tout droit, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Louis-Fréchette, Avenue / Thornhill, avenue	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Maguire, avenue / Painchaud, avenue	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Parc-Gomin, rue du	est	Obligation d'aller tout droit, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous

ANNEXE III ONGLET 0.1

INTERDICTION OU OBLIGATION D'ALLER TOUT DROIT, DE TOURNER À GAUCHE OU DE TOURNER À DROITE RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG			
Intersection	Approche	Manœuvre	Catégories
3 ^e Avenue Ouest / 52 ^e Rue Ouest	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous, excepté bicyclettes
3 ^e Avenue Ouest / 55 ^e Rue Ouest	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Henri-Bourassa, boulevard / Daim, rue du / Loutres, rue des	sud	Interdiction de tourner à gauche	Tous
Henri-Bourassa, boulevard / Louis-XIV, boulevard	sud	Interdiction de tourner à gauche	Tous
Henri-Bourassa, boulevard / Accès privés (Carrefour Charlesbourg et Place Henri-Bourassa)	nord	Interdiction de tourner à gauche	Tous

ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES			
Intersection	Approche	Manœuvre	Catégories
Bastien, boulevard / Saint-Alphonse, rue	est	Interdiction de tourner à droite	Tous

ANNEXE III Onglet 1

INTERDICTION D'EFFECTUER UN DEMI-TOUR RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Localisation	Approche nord	Approche sud	Approche est	Approche ouest
ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU				
1 ^{re} Avenue / 41 ^e Rue Est / 41 ^e Rue Ouest		x		
Henri-Bourassa, boulevard / 22 ^e Rue / Accès privé	x	x		
Henri-Bourassa, boulevard / 26 ^e Rue		x		
Henri-Bourassa, boulevard / Accès stationnement P5	x	x		
Honoré-Mercier, avenue / D'Abraham, côte		x		
Saint-Louis, chemin / Belvédère, avenue				x
Wilfrid-Hamel, boulevard / Pointe-aux-Lièvres, rue de la				x
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES				
Bastien, boulevard / Colline, boulevard de la / Robert-Bourassa, boulevard			x	
Bastien, boulevard / 27 m à l'est du boulevard de la Colline				x
Chauveau, avenue / Coursol, rue				x
Chauveau, avenue / 50 m à l'ouest de la rue Coursol			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Accès privé (Assurance Promutuel - 2000, boulevard Lebourgneuf)			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Accès privés (Les Galeries et Krispy Kreme - 1560)			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Accès privés (Les Galeries et Walmart - 1700)			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Accès privés (RBC - 1260 et Complexe Sodico - 1305)			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Bouvier, rue			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Galeries, boulevard des	x	x	x	x
Lebourgneuf, boulevard / Gerbes, avenue des / Accès privé			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Gradins, boulevard des			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Griotte, rue de la / Accès privé			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Atrium, boulevard, de l' / Laurentienne, autoroute				x
Lebourgneuf, boulevard / Le Mesnil, rue / Accès privé			x	x
Marie-de-l'Incarnation, rue / Accès privé (stationnement Carrefour Jean-Coutu)	x	x		
Marie-de-l'Incarnation, rue / 63 m au sud du boulevard Wilfrid-Hamel	x	x		
Pierre-Bertrand, boulevard / Bouvier, rue	x	x		
Pierre-Bertrand, boulevard / Desrochers, rue / Samson, rue	x	x		
Pierre-Bertrand, boulevard / Entrepreneurs, rue des	x	x		
Pierre-Bertrand, boulevard / Fortin, rue	x	x		
Pierre-Bertrand, boulevard / Latulippe, rue	x			
Pierre-Bertrand, boulevard / Marais, rue des	x	x		
Pierre-Bertrand, boulevard / Rocailles, rue des	x	x		
Robert-Bourassa, boulevard / Accès privé (Centre commercial G.P.)	x	x		

ANNEXE III Onglet 1

INTERDICTION D'EFFECTUER UN DEMI-TOUR RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Localisation	Approche nord	Approche sud	Approche est	Approche ouest
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES (Suite)				
Robert-Bourassa, boulevard / Chauveau, avenue	x	x	x	x
Robert-Bourassa, boulevard / Johnny-Parent, boulevard	x	x		
Robert-Bourassa, boulevard / Lebourgneuf, boulevard			x	x
Wilfrid-Hamel, boulevard / Bourdages, rue / Soumande, rue			x	x
Wilfrid-Hamel, boulevard / Marie-de-l'Incarnation, rue / Plante, avenue		x	x	x
Wilfrid-Hamel, boulevard / Laurentienne, autoroute			x	x
Wilfrid-Hamel, boulevard / Père-Lelièvre, boulevard			x	x
Wilfrid-Hamel, boulevard / Pierre-Bertrand, boulevard / Accès privé			x	x
Wilfrid-Hamel, boulevard / Pont-Scott, rue du			x	x
Wilfrid-Hamel, boulevard / Proulx, avenue / Accès privé			x	x
Wilfrid-Hamel, boulevard / Saint-Sacrement, avenue				x
ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE				
Grande Allée Ouest / Accès privé (Parc du Bois-de-Coulonge)			x	x
Grande Allée Ouest / Boisé-de-Sillery, rue du			x	
Grande Allée Ouest / Mérici, avenue de			x	
Grande Allée Ouest / Thornhill, avenue				x
Laurier, boulevard / Bernardin-Morin, rue (privée)			x	x
Laurier, boulevard / Chanoine-Morel, avenue du			x	x
Laurier, boulevard / Église, route de l'			x	x
Laurier, boulevard / Gouverneurs, avenue des / René-Lévesque Ouest, boulevard			x	x
Laurier, boulevard / Germain-des-Prés, avenue de			x	x
Laurier, boulevard / Grande Allée Ouest / Holland, avenue			x	x
Laurier, boulevard / Jean-De Quen, avenue			x	x
Laurier, boulevard / Lavigerie, avenue			x	x
Laurier, boulevard / Maguire, avenue			x	x
Laurier, boulevard / Père-Vaultier, avenue du			x	x
Laurier, boulevard / Robert-Bourassa, autoroute	x			x
Laurier, boulevard / Sauvé, rue / Accès privé			x	x
Laurier, boulevard / Saint-Louis, chemin			x	x
Quatre-Bourgeois, chemin des / Bégon, avenue			x	x
Quatre-Bourgeois, chemin des / Bourgogne, avenue de			x	x
Quatre-Bourgeois, chemin des / Compagnons, avenue des			x	x
Quatre-Bourgeois, chemin des / Compagnons, avenue des (extrémité ouest)			x	x
Quatre-Bourgeois, chemin des / De Mézy, avenue			x	
Quatre-Bourgeois, chemin des / Duchesneau, avenue			x	x

ANNEXE III Onglet 1

INTERDICTION D'EFFECTUER UN DEMI-TOUR RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Localisation	Approche nord	Approche sud	Approche est	Approche ouest
ARRONDISSEMENT DE SAINTÉ-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE (Suite)				
Quatre-Bourgeois, chemin des / Église, route de l'			x	x
Quatre-Bourgeois, chemin des / Monseigneur-Grandin, rue / Roland-Beaudin, avenue			x	x
Quatre-Bourgeois, chemin des / Neilson, boulevard			x	x
Quatre-Bourgeois, chemin des / Pie-XII, boulevard			x	x
Quatre-Bourgeois, chemin des / Robert-Bourassa, autoroute / Vallon, route du			x	x
Quatre-Bourgeois, chemin des / Versant-Nord, boulevard du / Sainte-Foy, chemin		x		
Quatre-Bourgeois, chemin des / Wilfrid-Pelletier, avenue			x	x
Robert-Bourassa, autoroute / Accès privé stationnement Place Sainte-Foy)	x	x		
Robert-Bourassa, autoroute / Hochelaga, boulevard		x		
Sainte-Foy, chemin / Nérée-Tremblay, avenue			x	x
Versant-Nord, boulevard du / Montbray, avenue			x	
Wilfrid-Hamel, boulevard / Aéroport, route de l' / Duplessis, autoroute				x
ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG				
1 ^{re} Avenue / 41 ^e Rue Est / 41 ^e Rue Ouest	x			
1 ^{re} Avenue / 45 ^e Rue Est / 45 ^e Rue Ouest		x		
1 ^{re} Avenue / 37 m au nord de la 62 ^e Rue Ouest	x			
Henri-Bourassa, boulevard / 46 ^e Rue Est / Nemours, rue de		x		
Lebourgneuf, boulevard / Atrium, boulevard, de l' / Laurentienne, autoroute			x	
Louis-XIV, boulevard / Bourg-Royal, avenue du				x
ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT				
Clemenceau, rue / Semoir, rue du / Félix-Leclerc, autoroute			x	
ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES				
Bastien, boulevard / Colline, boulevard de la / Robert-Bourassa, boulevard		x		x
Bastien, boulevard / 27 m à l'ouest du boulevard de la Colline			x	
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE				
Wilfrid-Hamel, boulevard / Aéroport, route de l' / Duplessis, autoroute			x	
Wilfrid-Hamel, boulevard / 45 m à l'est de la route de l'Aéroport				x
Wilfrid-Hamel, boulevard / 20 m à l'ouest de l'avenue Jules-Verne			x	
Wilfrid-Hamel, boulevard / Jules-Verne, avenue			x	x
Wilfrid-Hamel, boulevard / Notre-Dame, rue			x	x
Wilfrid-Hamel, boulevard / 50 m à l'est de la rue Notre-Dame				x

ANNEXE III Onglet 1

**INTERDICTION D'EFFECTUER UN DEMI-TOUR
RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION**

Localisation	Approche nord	Approche sud	Approche est	Approche ouest
VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANES				
Route 138 / Accès autoroute 40 Est				x